



INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

ARRETE ELECTORAL 2017-01

ELECTIONS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,

Vu, le code de l'Education,

Vu, les décrets 89-901 et 89-902 du 18 décembre 1989 relatifs aux Instituts d'Etudes Politiques,

Vu, le règlement intérieur de l'Institut d' Etudes Politiques de Lyon,

ARRETE

Article 1 : Les élections concernant le renouvellement des personnels au Conseil d'Administration et à la Commission Scientifique de l'IEP auront lieu le :

Mardi 4 Avril 2017

De 9h à 17h

Le deuxième tour est prévu le **mardi 11 avril 2017 de 9 à 17h.**

Pour le CA et la CS : les bureaux de vote sont implantés dans la salle Michel Seurat (bâtiment pédagogique).

Article 2 : Pour le **Conseil d'Administration**, les élections concernent :

- **collège A** : des enseignants-chercheurs (professeurs ou assimilés) : **5 représentants**
- **collège B** : des enseignants-chercheurs (autres enseignants-chercheurs ou assimilés, chargés d'enseignement assurant au moins 96h équivalent TD) : **5 représentants**
- **collège BIATSS** : **1 représentant**

Pour la **Commission Scientifique**, les élections concernent :

- **collège A** : des enseignants-chercheurs (professeurs ou assimilés) : **4 représentants**
- **collège B** : des enseignants-chercheurs (autres enseignants-chercheurs ou assimilés, chargés d'enseignement assurant au moins 96h équivalent TD) : **4 représentants**
- **collège C** : doctorants inscrits au doctorat de Science Politique : **1 représentant**

Après validation des listes électorales le **vendredi 17 mars 2017**, elles seront affichées le **lundi 20 mars 2017** dans la salle des casiers.

Article 3 : Le dépôt de candidature est obligatoire sur les imprimés disponibles auprès du secrétariat de direction (bureau 1-10) et devra avoir lieu avant le :

Lundi 27 mars 2017 à 17 heures dernier délai

Soit auprès du secrétariat général (bureau 1-13) soit auprès du secrétariat de direction (bureau 1-10).

Après validations, les candidatures seront affichées le **mardi 28 mars 2017** sur les panneaux réservés à cet effet.

Article 4 : La campagne électorale débutera le **mardi 21 mars 2017** et se terminera à l'ouverture du scrutin.

Article 5 : Le bureau de vote est composé d'un président et d'au moins deux assesseurs, nommés pendant toute la durée du scrutin, par le Directeur de l'IEP, parmi les personnels permanents de l'Institut non candidats.

Article 6 : Mode de scrutin : en vertu de l'article 12, titre II du décret 89-902 du 18 décembre 1989, les représentants des personnels sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

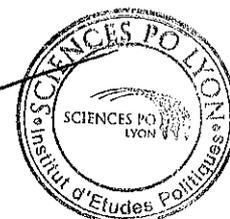
Le vote par correspondance n'est pas autorisé. Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement peuvent exercer leur droit de vote par procuration. Le mandataire doit faire partie du même collège que le mandant, et détenir une procuration écrite.

Article 7 : Les résultats seront proclamés par le Directeur et affichés le **mercredi 5 avril 2017**.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu le **mardi 11 avril 2017** et les résultats seront proclamés dans les trois jours.

Article 6 : Le présent arrêté tient lieu de convocation des électeurs.

Fait à Lyon le 15 février 2017,
Le Directeur,
Renaud FAYRE



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

Scrutin du 23 novembre 2017

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Premier collège : sont élus

Alternatives

Titulaire	DE THOURY Charlotte	2A
Suppléante	IOOS Véra	1A
Titulaire	SKIERNIEWSKI Corto	1A
Suppléante	GAILLOT Antoine	1A
Titulaire	BOURRIGAN Fanny	2A
Suppléante	MARTINET Laura	1A

Mobilisation des étudiants de gauche

Titulaire	LENNAD Louise	2A
Suppléant	RABOUILLE Augustin	1A
Titulaire	PATOURAUX Tanguy	1A
Suppléant	PRUD'HOMME Timothy	1A

Deuxième collège : sont élus

Alternatives :

Titulaire	FAYOUX-CINELLI Luca	4A
Suppléant	JABER Camille	4A
Titulaire	GERARDI Romain	4A
Suppléant	GUÉRIN Baptiste	4A

Mobilisation des étudiants de gauche :

Titulaire	ABERKAN Hanane	4A
Suppléant	BARRIQUAND Emma	5A
Titulaire	BRISSET Robin	4A
Suppléante	ICARD Mary	4A

Arrêté par le Directeur de l'IEP le 24 novembre 2017

Renaud PAYRE



Les recours doivent être déposés dans un délai de 5 jours à partir de la publication des résultats auprès des Affaires juridiques (bureau 1-12).



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON
ARRÊTÉ 2017-04
NOMINATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 Madame Charlotte Quelin est nommée référente « Déontologue » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de trois ans.

Article 2 Sa mission sera de conseiller les personnels pour toute question relative à la déontologie (conflits d'intérêts, cumul d'activité, droits et devoirs). Elle sera précisée dans une lettre de mission.

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} décembre 2017

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE





INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2017-03

NOMINATION DU RÉFÉRENT INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu la lettre-circulaire n°2017-040 du 15 mars 2017 relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés «opérateur(s)de recherche», et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique

ARRÊTE

Article 1 Monsieur Laurent Douzou est nommé référent « Intégrité scientifique » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de trois ans.

Article 2 Ses missions seront :

- une fonction de vigilance et de veille,
- une fonction de prévention et de traitement des manquements,
- une fonction de présentation de ses actions auprès de l'établissement.

Elles seront précisées dans une lettre de mission.

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} décembre 2017

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE

SCIENCES
PO LYON



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2017-02

NOMINATION DU RÉFÉRENT LAÏCITÉ

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique ;

ARRÊTE

Article 1 Madame Laure Chebbah-Maliget est nommée référente « Laïcité » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de trois ans.

Article 2 Sa mission est d'apporter aux agents de l'établissement qui la sollicite tout conseil utile sur des questions portant sur le respect et la mise en œuvre pratique du principe de laïcité.

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} décembre 2017

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE

